

**PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 3 décembre 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 décembre 2019 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**SONT PRÉSENTS :**

Le maire M. Alain Jobin

**LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS**

M. Roger Cloutier  
Mme Marianne Comeau  
M. Yves Guérette  
Mme Dominique Lussier  
M. Jean-Sébastien Savaria  
M. Marcel Therrien

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

**1 Ouverture de la séance**

**2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**3 Adoption du procès-verbal**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2019

**4 Période de questions**

**5 Communiqués et correspondance**

5.1 Bulletin SQ – Conseils de prévention en lien avec la vente itinérante  
5.2 Investissement pour la construction d'une nouvelle usine à Saint-Hyacinthe  
5.3 Gala Agri Star 2020  
5.4 Festival Holstein 2020

**6 Administration et finances**

6.1 Adopter les comptes  
6.2 Entente de non-renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications de PG solutions  
6.3 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires  
6.4 Demande de contribution financière 2020 pour le comité du bassin versant de la Rivière Salvail  
6.5 Fin de période de probation – Octroi du contrat officiel pour la directrice générale.  
6.6 Avis de motion – règlement de taxation fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception  
6.7 Changement au calendrier des séances du conseil 2020  
6.8 Demande d'appui comité de bassin versant du Ruisseau des Salines (CBVRS)  
6.9 Indexation de la rémunération des employés et des élus  
6.10 Contrat de travail des employés  
6.11 Installation d'une prise pour génératrice au bureau municipal  
6.12 Achat d'abrasif pour la saison 2019-2020  
6.13 Achat et installation d'une antenne pour amplifier le signal cellulaire au bureau municipal  
6.14 Excédent de fonds affectés

- 6.15 Excédent de fonctionnement affecté – Transfert pour la réserve des boues
- 6.16 Transfert de fonds affectés – Autres dépenses spécifiques
- 6.17 Excédent de fonctionnement affecté -Transfert dans un fond "Exercice subséquent"
- 6.18 Renouvellement du contrat de location de la Fabrique
- 6.19 Remplacement temporaire adjointe administrative
- 6.20 Assurance cyber risques

## **7 Sécurité publique**

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

## **8 Transport routier**

- 8.1 Rapport des services publics
- 8.2 COMBEQ – Adhésion 2019

## **9 Hygiène du milieu**

- 9.1 Rapport – Régie des déchets
- 9.2 Rapport - Régie de l'Aqueduc
- 9.3 Adoption du budget modifié de la RIAM (organique)
- 9.4 Adoption du budget modifié de la RIAM (recyclage)

## **10 Aménagement et urbanisme**

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

## **11 Loisirs et culture**

- 11.1 Réparation et agrandissement du grillage protecteur de la patinoire.
- 11.2 Entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnateur ou coordonnatrice en loisirs
- 11.3 Demande de soutien financier – Maison des jeunes Quatre-Vents

## **12 Sujet divers**

- 12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal

## **13 Périodes de questions**

## **14 Levée de la séance**

### **Résolution numéro 234-12-2019**

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Yves Guérette  
Appuyé par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **Résolution numéro 235-12-2019**

## **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 novembre 2019**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2019 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

#### 5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- 5.1 Bulletin SQ – Conseils de prévention en lien avec la vente itinérante
- 5.2 Investissement pour la construction d'une nouvelle usine à Saint-Hyacinthe
- 5.3 Gala Agri Star 2020
- 5.4 Festival Holstein 2020

#### 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution numéro 236-12-2019

##### 6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et a payé jusqu'au 28 novembre 2019 avec les faits saillants suivants :

**Salaires nets :**

Élus	0,00\$
Administration	7 475,82\$
Contractuel	0,00\$

**Dépense :**

Administration	6 353,87\$
----------------	------------

Sécurité publique	31 517,70\$
-------------------	-------------

Transport (voirie)	8 158,04\$
--------------------	------------

**Hygiène du milieu**

Hygiène du milieu	16 832,61 \$
-------------------	--------------

Eaux usées	2 696,40\$
------------	------------

**Santé et Bien-être**

Aménagement urbanisme	750,26 \$
-----------------------	-----------

**Loisir et Culture**

Loisir et parc	1 569,12\$
----------------	------------

Bibliothèque	5 399,19 \$
--------------	-------------

<b>Total :</b>	<b>80 753,01 \$</b>
----------------	---------------------

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;  
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

---

Karine Beauchamp  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Résolution numéro 237-12-2019**  
**6.2 Entente de non-renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications de PG solutions**

Sur la proposition de  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU Jean-Sébastien Savaria

DE MANDATER la directrice générale à signer l'entente de non-renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2020 et ainsi de mettre fin officiellement au contrat nous liant à PG solutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**6.3 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires**

Tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Maire	:	Alain Jobin
Conseiller poste # 1	:	Marcel Therrien
Conseiller poste # 2	:	Marianne Comeau
Conseiller poste # 3	:	Roger Cloutier
Conseiller poste # 4	:	Dominique Lussier
Conseiller poste # 5	:	Jean-Sébastien Savaria
Conseiller poste # 6	:	Yves Guérette

**Résolution numéro 238-12-2019**  
**6.4 Demande d'appui financier au comité du bassin de la rivière Salvail (CBVS) - 2020**

CONSIDÉRANT la lettre du Comité de Bassin versant de la Rivière Salvail datée du 8 novembre 2019 demandant une contribution financière pour 2020 afin de contribuer aux activités du comité.

CONSIDÉRANT que notre municipalité couvre 14.18 % du bassin versant de la rivière Salvail;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Dominique Lussier  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU :

D'accorder au Comité du Bassin versant de la Rivière Salvail un montant de 500 \$ afin de contribuer aux activités du comité pour l'année financière 2020, de faire parvenir un chèque en janvier 2020. D'utiliser le compte budgétaire 02-130-00-970 "Contribution autres organismes".

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 239-12-2019**

**6.5 Fin de période de probation – Octroi du contrat officiel pour la directrice générale**

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 décembre prochain la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière Karine Beauchamp aura effectué le 6 mois de probation prévu dans le contrat d'embauche;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ainsi que le maire sont satisfaits du travail de la nouvelle directrice générale et qu'ils désirent officialiser le contrat d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Yves Guérette  
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER officiellement la directrice générale Karine Beauchamp;

D'ACCORDER les détails faisant partie de son contrat d'embauche et autoriser le maire Alain Jobin à signer le contrat final à partir du 16 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS.

**6.6 Avis de motion – règlement de taxation fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception**

Conformément qu'à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Dominique Lussier qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement de taxation portant sur les taux de taxes foncières, des compensations, d'imposition pour l'exercice financier 2020 et sur les conditions de perception. Le projet de règlement de taxation 2020 est déposé et remis aux élus.

**Résolution 240-12-2019**

**6.7 Changement de date au calendrier des séances 2020**

CONSIDÉRANT que la date du 7 janvier qui avait été décrétée précédemment est le lendemain du retour du congé des fêtes;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU :

DE CHANGER la date de la séance du 7 janvier 2020 pour le mardi 14 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS.

**Résolution numéro 241-12-2019**

**6.8 Demande d'appui financier au comité du bassin versant du ruisseau des salines (CBVRS) - 2020**

CONSIDÉRANT la lettre du Comité de Bassin versant Du Ruisseau des Salines datée du 13 novembre 2019 demandant une contribution financière pour 2019 afin de contribuer aux activités du comité;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, le CBVRS a décidé d'agrandir leur territoire d'action passant de 14 km<sup>2</sup> à 28 km<sup>2</sup>. Que le comité inclut maintenant les cours d'eau Rainville, Dubois et également le cours Lussier-Rodier se trouvant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria

Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU :

D'accorder au Comité du Bassin versant du Ruisseau des Salines (CBVRS) un montant de 100 \$ afin de contribuer aux activités du comité pour l'année financière 2020, de faire parvenir un chèque en janvier 2020 en prenant le montant au poste budgétaire 02-130-00-970 "Contribution autres organismes".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **Résolution 242-12-2019**

#### **6.9 Indexation de la rémunération des employés et des élus**

CONSIDÉRANT que le conseil désire donner une indexation à la rémunération selon l'indice des prix à la consommation (IPC) avec un minimum de 2 %.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU :

D'INDEXER les salaires des employés et les élus de 2% effectif au 1er janvier 2020.

DE DONNER l'augmentation de salaire des employés selon les montants prévus dans les contrats de travail le cas échéant et de donner l'augmentation des élus selon le règlement sur la rémunération des élus 04-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **6.10 Contrat de travail des employés**

Aucun contrat de travail à signer à l'heure actuelle.

#### **Résolution 243-12-2019**

#### **6.11 Installation d'une prise de génératrice au bureau municipal**

CONSIDÉRANT que la loi sur la sécurité civile et les mesures d'urgence exige que toute municipalité soit prête à parer à une situation de crise et d'être fonctionnelle pour continuer d'offrir du service à sa population en toutes circonstances;

CONSIDÉRANT que l'installation d'une prise à génératrice fait parti du plan des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il reste un budget de 6 856,21\$ au compte budgétaire 02-230-00-690 "Mesures d'urgence achat divers";

CONSIDÉRANT que "Entreprises S.Gaudette" nous ont offert d'effectuer les travaux pour la somme de 7 876,04\$.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'installation de la prise au bureau municipal le plus tôt possible;

D'OCTROYER le contrat à "Entreprise S.Gaudette" au montant de 7 876.04\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **Résolution 244-12-2019**

#### **6.12 Achat d'abrasif pour la saison 2019-2020**

CONSIDÉRANT que le comité formé pour le déneigement des routes désire que du

sable soit utilisé pour le mélanger avec le sel afin de déglacer nos routes;

CONSIDÉRANT que cette possibilité à été étudiée et que plusieurs recherches ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui effectue le déneigement suggère fortement l'abrasif "ARS-AB" et que toutes les municipalités voisines utilisent cet agrégat;

CONSIDÉRANT qu'aucun fournisseur de sable n'a été trouvé dans les environs;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission pour l'abrasif "ARS-AB-10-MM" de notre entrepreneur au montant de 23.40 pour 1 t.m. incluant le transport;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU :

D'UTILISER cet abrasif plutôt que la sable pour le mélanger au sel afin de déglacer nos routes;

D'ACCEPTER la soumission provenant de "Agrégats Rive-Sud" et déposée par Michel Lemay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 245-12-2019**

**6.13 Achat et installation d'une antenne pour amplifier le signal cellulaire au bureau municipal**

CONSIDÉRANT que les ondes cellulaires sont indispensables afin de permettre un bon travail fluide, surtout lors de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que les ondes cellulaires ne passent pas au bureau municipal;

CONSIDÉRANT que cela peut occasionner des problématiques logistiques, notamment en ce qui attrait à la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu un estimé de notre partenaire en informatique, monsieur Stéphane St-Onge et que les prix seraient les suivants :

Caractéristiques (installation incluse)	Prix \$ (taxes en sus)
Antenne extérieure, intérieure et amplificateur pour le rez-de-chaussé	601
Antenne extérieure, intérieure et amplificateur pour le rez-de-chaussé et le sous-sol	1 130

EN CONSÉQUENCE  
Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE INSTALLER une antenne amplificatrice au rez-de chaussé et au sous-sol pour un montant de 1 130\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 246-12-2019**

**6.14 Excédent de fonctionnement affecté**

Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal souhaite affecter les revenus excédentaires au budget approuvé de l'exercice 2019 pour les postes suivants :

- Droits de mutation
- Cour municipale
- Intérêts de caisse
- Intérêts de taxes

L'excédent sera affecté comme suit :

- 7 000\$ au fond affecté "Technologie"
- La balance au fond affecté "Bibliothèque"

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2019 les affectations au poste "Surplus accumulé affecté".

Que les montants réels d'affectations puissent être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2019.

Les montants seront portés au compte 59-131-00-000 "Surplus accumulé affecté".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **Résolution 247-12-2019**

##### **6.15 Excédent de fonctionnement affecté – Transfert pour la réserve des boues**

CONSIDÉRANT que dans l'avenir, la municipalité aura à effectuer le nettoyage des boues à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que cette dépense sera élevée et que la municipalité veut prévoir les frais et accumule annuellement des fonds pour procéder éventuellement au nettoyage;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont été taxés à cette fin.

Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2019 les affectations dans le fond affecté "Réserve des boues".

QUE le montant d'affectation de 2 906\$ soit affecté au compte 59-131-00-000 "Surplus accumulé affecté"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **Résolution 248-12-2019**

##### **6.16 Transfert de fonds affectés – Autres dépenses spécifiques**

CONSIDÉRANT qu'un fond nommé "Autres dépenses spécifiques" avait été créé;

CONSIDÉRANT que ce fond n'est plus utilisé et que le conseil désire déplacer ces fonds;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à réaffecté le montant de 1 911\$ contenu dans le fond "Autres dépenses spécifiques" dans le fond affecté "Loisirs et cultures" afin que les citoyens puissent en bénéficier lors de projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **Résolution 249-12-2019**

##### **6.17 Excédent de fonctionnement affecté -Transfert dans un fond "Exercice subséquent"**

CONSIDÉRANT qu'en date actuelle du 3 décembre 2019, il semble que la municipalité bénéficiera, à la fin de l'exercice financier de 2019 d'un surplus budgétaire;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont déjà été taxés pour le montant excédentaire et que la municipalité souhaite utiliser ce montant pour effectuer les projets en 2020



pour lesquels elle s'était engagée à faire

EN CONSÉQUENCE  
Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2019 l'affectation dans le fond affecté "Exercice subséquent".

QUE le montant d'affectation de 28 328\$ soit affecté au compte 59-131-00-000 "Surplus accumulé affecté"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **Résolution 250-12-2019**

##### **6.18 Renouvellement du contrat de location de la Fabrique**

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs discussions entre les parties, qu'une augmentation de loyer de 250\$ par mois a été convenue

EN CONSÉQUENCE  
Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une augmentation de loyer de 250\$ à la fabrique, portant le montant mensuel à 1 400\$;

DE PAYER rétroactivement un montant de 250\$ par mois pour couvrir l'augmentation des mois d'octobre à décembre 2019.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat d'entente jusqu'en octobre 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **Résolution 251-12-2019**

##### **6.19 Remplacement temporaire de l'adjointe administrative - comptabilité**

CONSIDÉRANT que l'adjointe administrative - comptabilité a dû s'absenter subitement;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, nous ne connaissons pas la durée de son absence;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin des services d'une personne compétente pour effectuer le travail

EN CONSÉQUENCE  
Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à faire appel à un employé à raison de quelques heures par semaine jusqu'à la fin du mois de décembre 2019;

DE PROCÉDER à la recherche d'une personne compétente pour remplacer temporairement, par intérim, l'adjointe administrative - comptabilité advenant l'éventualité où son congé devrait se prolonger;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **Résolution 252-12-2019**

##### **6.20 Assurance cyber risques**

CONSIDÉRANT que la courtière chez Assurances Chapdelaine nous a suggéré la clause cyber risques pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que les montants seraient les suivants :

Option A : au montant de 500\$ +tx.  
Option B : au montant de 1 000\$ +tx.  
Option C : au montant de 2 000\$ +tx.  
Option D : au montant de 4 000\$ +tx.

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU

DE NE PAS AJOUTER l'option de protection pour cyber risques aux assurances municipales 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

**8. TRANSPORT ROUTIER**

**8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS**

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

**Résolution 253-12-2019**

**8.2 Adhésion 2020 COMBEQ – cotisation annuelle inspecteur municipal**

Sur la proposition de Dominique Lussier  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'adhésion 2020 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'inspecteur municipal, M. René Martin au montant de 380.00 \$ plus taxes. D'utiliser le compte numéro 02-32-000-494 « Cotisation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS**

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

**9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC**

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

**Résolution 254-12-2019**

**9.3 Budget supplémentaire de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières organiques, pour l'exercice financier 2020**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières organique pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Dominique Lussier  
Appuyé par Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le budget supplémentaire relatif au traitement des matières organique déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 255-12-2019**

**9.4 Budget supplémentaire de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières recyclables, pour l'exercice financier 2020**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Guérette

Appuyé par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis copie dudit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose la liste des permis émis au mois de novembre 2019.

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**Résolution 256-12-2019**

**11.1 Réparation et agrandissement du grillage protecteur de la patinoire.**

CONSIDÉRANT que le grillage protecteur de la patinoire est abîmé et doit être réparé et allongé en hauteur;

CONSIDÉRANT que nous avons communiqué avec Omni-Tech Sports afin de voir à la possibilité de faire faire les travaux et que nous sommes en attente d'un prix;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Yves Guérette

Appuyée par Jean-Sébastien Savaria

IL EST RÉSOLU

DE FAIRE CHANGER le grillage protecteur de la patinoire pour un montant maximal de 2 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 257-12-2019**

**11.2 Entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnateur ou coordonnatrice en loisirs**

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Bernard-de-Michaudville ont démontré leur intérêt de partager une ressource en loisirs;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Bernard-de-Michaudville devront signer un protocole d'entente pour partager la ressource ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyée par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, Alain Jobin et la directrice générale, Karine Beauchamp à signer l'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnateur ou coordinatrice en loisirs;

D'AUTORISER Karine Beauchamp, directrice générale à procéder à l'affichage de ce poste et au processus de sélection du candidat en collaboration avec Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et avec consultation du comité des loisirs de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **Résolution numéro 258-12-2019**

#### **11.3 Demande de soutien financier – maison des jeunes des Quatre-Vents - 2020**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier en novembre 2019 provenant de la Maison des jeunes pour un montant en argent de 1 000.00 \$ par municipalité

CONSIDÉRANT leur demande en échange de service d'une valeur de 2 000 \$ qui peut inclure : location du centre communautaire sans frais, un montant en photocopies noir et blanc et/ou couleur, service de personnel municipal.

CONSIDÉRANT notre engagement auprès de cet organisme depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU :

D'OFFRIR une valeur de 2000 \$ en échange de services divers.

D'AUTORISER la directrice générale à verser en janvier 2020 un montant de 500 \$ à remettre à la Maison des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

#### **12. SUJETS DIVERS**

**\*cette section n'est pas publique.**

12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

#### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Marcel Therrien l'assemblée est levée à 21 h 30

<b>ALAIN JOBIN</b> Président d'assemblée Maire	<b>KARINE BEAUCHAMP</b> Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 3 décembre 2019.

\_\_\_\_\_  
Karine Beauchamp  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Alain Jobin, maire